

*L'an deux mille dix-huit, le vendredi 05 Octobre, à 19H30, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger, Maire.*

## **ORDRE DU JOUR :**

- Décision modificative Budget assainissement,
- Compensation organisation 14 juillet 2018 et échappées de la Loire
- Taxe d'assainissement 2018,
- C.L.S.H. 2019
- Questions diverses

-----

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la décision modificative suivante :
  - Recette Investissement compte 2803 op d'ordre (040) + 1 300 €
  - Dépense Investissement compte 2156 + 1 300 €
  - Dépense Fonctionnement compte 6811 op d'ordre (042) + 1 300 €
  
  - Dépense Fonctionnement compte 6068 - 1 000 €
  - Dépense Fonctionnement compte 6063 - 300 €
  
- Décide d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :
  - 500 € à l'association « 3T Racing Team » en compensation de l'organisation des échappées à vélo,
  - 500 € à l'association « Olympique Loire Val d'Aubois » en compensation de l'organisation des festivités du 14 juillet.
  
- Décide de reconduire les tarifs suivants pour la Taxe d'assainissement de l'année 2019 :
  - Part fixe : 20.00 €
  - Taxe : 0.70 € HT par mètre cube d'eau usée.
  
- Décide de reconduire le centre de loisirs sans hébergement. Il se déroulera du 22 au 26 octobre 2018. Pour assurer l'encadrement des activités du CLSH, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer :
  - 2 postes d'animateurs ayant le BAFA ou stagiaire BAFA sur la base de 30/35ème rémunérés à l'indice brut 347 indice majoré 325 échelle C1.

- Décide de reconduire le centre de loisirs sans hébergement en 2019, aux dates suivantes :
  - vacances d'hiver : du 11/02/19 au 15/02/19
  - vacances de printemps : du 08/04/19 au 12/04/19
  - vacances d'été : du 08/07/19 au 02/08/19
  - vacances d'automne : du 21/10/19 au 25/10/19

Pour assurer l'encadrement des activités du CLSH, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer :

- 2 postes d'animateur ayant le BAFA ou stagiaire BAFA sur la base de 30/35<sup>ème</sup> rémunérés à l'indice brut 347 indice majoré 325 échelle C1 pour les vacances d'hiver, de printemps et d'automne.
  - 3 postes d'animateur ayant le BAFA sur la base de 30/35<sup>ème</sup> rémunérés à l'indice brut 347 indice majoré 325 échelle C1 et 1 poste de stagiaire BAFA sur la base de 30/35<sup>ème</sup> rémunérés à l'indice brut 347 indice majoré 325 échelle C1 pour les vacances d'été.
- 
- Expose, suite à la plainte d'une habitante, le problème rencontré dans la rue du château Gaillard : Les excès de vitesse récurrents dans cette rue étroite la rendent dangereuse pour ses utilisateurs.  
Le Conseil Municipal informe que ce problème sera étudié par la commission responsable lors d'une prochaine réunion.
  
  - Décide d'envoyer un courrier de réclamation à EDF afin de les informer des désagréments causés par les nombreuses microcoupures que subissent les Beffois.

Pour extraits conformes  
Le Maire,  
NACCACHE Roger,

